

# MARSH INFRASTRUCTURE TRANSFORMER VOS RISQUES EN OPPORTUNITÉS

## Comprendre les risques liés aux projets d'infrastructure

Les investissements dans les infrastructures sont complexes en raison de leur ampleur et de la durée de leur construction et exploitation. Les risques inhérents à cette complexité représentent un défi et le manque de compréhension de ces risques peut avoir de lourdes conséquences sur l'ensemble des acteurs pendant toute la vie du projet.

Ces risques peuvent impacter à la fois les capacités d'investissement, la structure globale du capital et la volatilité des flux financiers. Dans la plupart des cas, les parties prenantes, qu'il s'agisse d'un projet de construction nouvelle ou de rénovation, partagent une même perception des risques. Cependant le degré de tolérance face à ces risques est propre à chacun et peut entraîner des divergences dans la manière de les traiter.

## Vous accompagner à chaque étape du projet

Marsh a une expertise dans tous les aspects des projets d'infrastructure qui lui permet de défendre les intérêts de ses clients dans le cadre de leurs négociations et de l'exécution des engagements contractuels : contrat de conception, de construction, de suivi de travaux, d'exploitation, de maintenance et de fournitures.

Marsh intervient dans les projets de construction, de vente et rachat d'actifs, de partenariats public/privé.



Marsh, un réseau présent dans 110 pays  
pour vous accompagner dans la gestion  
et le transfert de vos risques.

Marsh, une équipe d'experts dédiée  
aux infrastructures.

Nous accompagnons nos clients dans la gestion et la réduction des risques liés à leurs projets et leurs investissements. Nous travaillons pour la préservation de la valeur de leurs actifs, la réduction de la volatilité de leurs flux financiers et le redéploiement du capital, sécurisant ainsi les résultats escomptés.

## Les clients de Marsh Infrastructure

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Le secteur public        | Etat, collectivités territoriales, conseils généraux, conseils régionaux, communautés urbaines, services publics, ministères  |
| Le secteur privé         | Consortiums constitués dans le cadre de partenariats public-privé, fonds d'investissement ou fonds spécialisés en infrastructure, investisseurs stratégiques, industriels et constructeurs, sociétés de projets |
| Les prêteurs             | Etablissements prêteurs, banques  |
| Les professions connexes | Architectes, ingénieurs, assistants à maîtrise d'ouvrage, gestionnaires de projets, experts   |

Marsh Infrastructure permet à ses clients d'atteindre leurs objectifs par une gestion des risques optimisée

|                   |  |
|-------------------|--|
| Le secteur public |  |
| Enjeux            | Préserver les intérêts et les actifs du secteur public tout au long de la vie du projet  |
| Approche          | Analyser et quantifier les risques pour une allocation et un transfert des risques optimisé pour le secteur public, le secteur privé et le monde financier<br><br>Améliorer la protection contractuelle du service public en ce qui concerne la livraison de l'équipement et son suivi en cours d'exploitation |

|                  |   |
|------------------|---|
| Le secteur privé |   |
| Enjeux           | Obtenir un avantage compétitif tout en protégeant les intérêts des investisseurs<br><br>Répondre aux conditions contractuelles imposées par les entités publiques et les investisseurs  |
| Approche         | Identifier, quantifier, évaluer et transférer les risques.<br><br>Protéger les actifs et réduire la volatilité des flux financiers pour répondre aux obligations contractuelles et aux contraintes de remboursement de la dette |

|              |   |
|--------------|---|
| Les prêteurs |   |
| Enjeux       | S'assurer de la solvabilité de l'emprunteur grâce à l'évaluation de sa capacité de rétention et de sa stratégie de transfert des risques afin de protéger les intérêts des prêteurs pendant la durée du prêt  |
| Approche     | Analyser les écarts entre les risques identifiés du projet et les dispositifs de traitement (rétention et transfert) prévus par l'emprunteur<br><br>Aider à la rédaction des clauses d'assurance et de responsabilité des contrats du projet (financement, concession)<br><br>Protéger les intérêts des prêteurs en vérifiant la conformité des assurances aux clauses contractuelles de responsabilités et d'assurances des contrats du projet |

|               |  |
|---------------|--|
| Constructeurs |  |
| Enjeux        | Réaliser le projet dans le respect des délais et du budget en gérant les imprévus et en contrôlant le coût du capital  |
| Approche      | Adopter une approche structurée pour mener à bien l'identification, l'évaluation, l'allocation et la gestion des risques importants ou émergents tout au long du projet<br><br>Elaborer, au meilleur coût, un dispositif équilibré entre solutions de rétention et de transfert des risques, grâce à la comparaison de données et à une connaissance approfondie des marchés |

|                      |   |
|----------------------|---|
| Professions connexes |   |
| Enjeux               | Mener une activité de conseil en architecture, ingénierie et conception tout en respectant les clauses contractuelles, les risques de réputation et les risques géographiques                                   |
| Approche             | Mise à disposition de la gamme de polices d'assurances de responsabilité civile professionnelle la plus large et la plus adaptée existant sur le marché, doublée d'un service efficace de gestion des sinistres |

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que telles. Marsh est à votre disposition pour étudier vos besoins spécifiques.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Marsh S.A.S., à l'exception des clients de Marsh S.A.S. qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent document à des fins internes. MARSH S.A.S. – Société de courtage d'assurances. Société par Actions Simplifiée. Capital 5.807.566,00 Euros. RCS Nanterre : 572 174 415. N° ORIAS 07 001 037 – www.orias.fr. N° TVA intra-communautaire : FR 05 572 174 415. Siège social : Tour Ariane – 5, place des Pyramides – 92800 Puteaux. Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances. Direction Communication et Marketing 1312. © Tous droits réservés Marsh S.A.S. 2013.

Pour plus d'information, un numéro unique :

**01 41 34 56 56**

Marsh est présent à :

**Paris La Défense**  
**Aix-en-Provence**  
**Bordeaux**  
**Lille**  
**Lyon**  
**Orange**  
**Toulouse**

[www.marsh.fr](http://www.marsh.fr)